

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue **lundi, le 10^e jour du mois de novembre 2014**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville d'Asbestos, à 19 h 30. Cette séance fut convoquée par avis écrit, donné et signifié en date du 6 novembre 2014. Sont présents à la séance :

- monsieur Hugues Grimard, maire
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, il est donc procédé comme suit:

2014-357

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé.

Adoptée.

RÉSULTAT DE LA SOUMISSION : FINANCEMENT D'UN EMPRUNT PAR BILLETS

Le greffier-suppléant dépose le résultat des soumissions reçues et analysées par le Service de financement municipal du ministère des Finances et de l'Économie pour l'émission de billets, propositions déposées en date du 10 novembre 2014 :

Banque Royale du Canada :	
Prix : 100,00000	Coût réel : 2,66000 %
Caisse Desjardins des Métaux blancs:	
Prix : 100,00000	Coût réel : 2.78000 %
Financière Banque Nationale inc.:	
Prix : 98,65000	Coût réel : 2.86919 %

Le ministère des Finances et de l'Économie recommande donc l'adjudication de cette offre de financement à la Banque Royale du Canada.

2014-358**ADJUDICATION D'UNE OFFRE DE FINANCEMENT PAR BILLETS**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu unanimement que la Ville d'Asbestos accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 19 novembre 2014 au montant de 1 434 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2003-62, 2008-139, 2009-153 et 2014-216. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

90 000 \$	2,66000 %	19 novembre 2015
92 700 \$	2,66000 %	19 novembre 2016
95 300 \$	2,66000 %	19 novembre 2017
98 200 \$	2,66000 %	19 novembre 2018
1 057 800 \$	2,66000 %	19 novembre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée.

2014-359**MODALITÉS DE L'ÉMISSION DE BILLETS POUR LE FINANCEMENT D'UN EMPRUNT**

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Asbestos souhaite emprunter par billet un montant total de 1 434 000 \$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2003-62	345 700 \$
2008-139	137 400 \$
2008-139	43 100 \$
2009-153	107 900 \$
2009-153	473 800 \$
2014-216	326 100\$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 434 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2003-62, 2008-139, 2009-153 et 2014-216 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 19 novembre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	90 000 \$
2016	92 700 \$
2017	95 300 \$
2018	98 200 \$
2019	101 000 \$ (à payer en 2019)
2019	956 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville d'Asbestos émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 novembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2003-62, 2008-139, 2009-153 et 2014-216, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

2014-360

DÉCISION SUR DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 191, RUE DU ROI

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'emplacement du 191, rue du Roi à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la demande est à l'effet de permettre que soit implanté un bâtiment principal à 6,92 mètres de la ligne avant secondaire plutôt que 7 mètres tel que le prescrit le règlement de zonage numéro 2006-116 de la Ville d'Asbestos;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'accepter la dérogation mineure visant l'emplacement du 191, rue du Roi à Asbestos et ce, tel que le recommande le Comité d'urbanisme.

Adoptée.

2014-361

DÉCISION SUR DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 571, 1^{RE} AVENUE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour l'emplacement du 571, 1^{re} Avenue à Asbestos;

CONSIDÉRANT que la demande est à l'effet de permettre que soit implanté un bâtiment principal à 4.6 mètres de la ligne avant secondaire plutôt que 7 mètres tel que le prescrit le règlement de zonage numéro 2006-116 de la Ville d'Asbestos;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'accepter la dérogation mineure visant l'emplacement du 571, 1^{re} Avenue à Asbestos et ce, tel que le recommande le Comité d'urbanisme.

Adoptée.

2014-362

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Les sujets à l'ordre du jour de la séance extraordinaire ayant tous été discutés, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé et résolu qu'elle soit levée à 19 h 40.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-SUPPLÉANT

/al